

Identification de la personne requérante

Nom et prénom(s) de la personne requérante	Matricule	Date de naissance			Catégorie (P-Perm./T-Temp./R-Ret.)
		A	M	J	

S'il s'agit d'un changement de désignation de bénéficiaire d'un bénéficiaire qui était irrévocable, la section 1 doit être complétée par le(la) bénéficiaire et, par la suite, la section 2 doit être complétée par la personne requérante.

S'il s'agit d'un changement de désignation de bénéficiaire d'un bénéficiaire qui était révocable, seule la section 2 doit être complétée par la personne requérante.

1 - Renonciation d'une personne désignée à titre de bénéficiaire irrévocable

La personne bénéficiaire soussignée :

Nom et prénom(s) (en lettres majuscules)

renonce à tous ses droits de bénéficiaire en vertu du contrat d'assurance vie collective complémentaire (AVCC) (contrat B793). Elle déclare être âgée d'au moins dix-huit (18) ans.

Signature du témoin
Date (aaaa/mm/jj)
Signature du bénéficiaire
Date (aaaa/mm/jj)

2 - Changement de désignation de bénéficiaire

La personne requérante soussignée annule toute désignation de bénéficiaire antérieure effectuée en vertu du contrat d'assurance vie collective complémentaire (AVCC) (contrat B793) et, à défaut de compléter la présente section 2, désigne ses ayants droit comme bénéficiaires pour recevoir les sommes payables, en cas de décès, en vertu du contrat d'assurance vie collective complémentaire (AVCC) (contrat B793) - Voir **Informations supplémentaires** en bas de page.

Nom et prénom(s) du bénéficiaire (en lettres majuscules) ou advenant son prédécès, les ayants droit de la personne requérante	Lien de parenté avec la personne requérante	Type de bénéficiaire (initiales de la personne requérante)
		<input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable

Signature du témoin
Date (aaaa/mm/jj)
Signature de la personne requérante
Date (aaaa/mm/jj)

Informations supplémentaires

- Bénéficiaire :**
- Un bénéficiaire RÉVOCABLE peut être changé en tout temps sans son consentement tandis qu'un bénéficiaire IRRÉVOCABLE ne peut être changé sans son consentement écrit.
 - Si vous n'inscrivez pas le type de bénéficiaire, la Loi le considère comme étant révocable sauf dans le cas du conjoint légal où elle le considère comme étant irrévocable.